Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ

Réf : 2026.033

Le 30 avril 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Chritian COHU, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI.

Absent et excusé : Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Subvention 2026 au Comité des Fêtes

Marie LE THOËR faisant partie du bureau du Comité des Fêtes ne participe pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission vie associative et vie locale, réunie le 14 avril 2026, Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

ASSOCIATION	2025	PROPOSITION 2026
COMITE DES FETES DE LOCUNOLE	700 €	700 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la subvention de 700 € au Comité des Fêtes de Locunolé.

Pour l'ensemble des subventions (délibérations 2026.031, 2026.032 et 2026.033), Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 13 000 € au Budget Primitif Commune 2026.

Le conseil municipal approuve l'inscription de cette somme au BP Commune 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,

Le Maire,

